[illegible] demandes faites.

M. le maire rappelle que la ville conserve le service de l'allumage des becs de gaz. Cela coûtera 43.000 francs à la ville, qui donne *45 sous par jour à ces ouvriers.*

Le vote du projet

M. le Maire met aux voix l'ensemble du projet. La minorité vote contre. La majorité adopte à mains levées.

M. Lagache au nom de cette majorité, décerne des félicitations au maire. Nous aussi nous avons été stupéfaits, dit-il, mais nous avons constaté que tout était bien étudié et nous avons confiance.

M. Pierpont. — Par principe, je suis hostile à la convention, et je répète que c'est un aveu d'impuissance.

M. Martin. — On va dire que vous tournez capote, M. le Maire, vous qui étiez partisan des exploitations municipales.

SERVICE DES EAUX

Les adjudications des diverses fournitures et la vente des vieux matériaux

Le Conseil adopte le cahier des charges dressé par M. Nourtier, directeur du service intercommunal des eaux pour les fournitures ci-après : Trois lots de charbon : 1er lot, Anthracite et charbon de ménage, à Roubaix et à Mouvaux, 900 francs ; 2e lot, Anthracite et charbon de ménage à Tourcoing, 900 francs ; 3e lot, Charbon de ménage à Mons-en-Pévèle, 300 francs ; pétrole, 900 francs ; articles de droguerie, deux lots de 620 francs, pour Roubaix, Mouvaux, Mons-en-Pévèle, Anchin, Tourcoing, la Viscourt et Bousbecque.

La vente des vieux matériaux a été proposée dans le but de débarrasser les usines et dépôts d'un tas d'objets hors d'usage qui les encombrent.

Marchés divers

Le Conseil donne un avis favorable à la proposition de M. Nourtier, directeur du Service des eaux pour le renouvellement, avec certaines entreprises, des marchés qui arrivent à expiration. Les projets ont été examinés par la Commission intercommunale des eaux dans sa réunion du 23 octobre dernier.

Assurance des ouvriers contre les accidents du travail

La Compagnie d'assurance « La Mutuelle Accident » ayant résilié son contrat, M. Nourtier, directeur du Service des eaux, dans le but de faire couvrir à nouveau le risque d'accident à partir du 1er janvier prochain, a provoqué les offres d'un certain nombre de Compagnies. La Compagnie intercommunale a contracté une police d'assurance avec la Compagnie « Le Royal Exchange » qui consent 1 % des salaires payés au personnel à assurer. Le Conseil autorise ce contrat.

LA VOIRIE

L'assurance du personnel contre les accidents

Le Conseil autorise M. le Maire à renouveler le contrat d'assurance avec la « Société suisse contre les accidents », à Winterhur. Seulement, à la suite de deux accidents graves survenus cette année, la Compagnie réclame une augmentation de prime de 0 fr. 50 pour les ouvriers seulement. Désormais, le taux de primes sera de 0 fr. 42 % des traitements des employés ; 3 fr. 50 % des salaires des ouvriers. Il en résultera une augmentation globale de la prime annuelle d'environ 500 francs.

Le classement de chemins

Sur les propositions du département, le Conseil municipal adopte le projet d'incorporation dans le réseau des chemins de grande communication sous le n° 53 de la port on de la route de Lannoy à la route Nationale n° 41, portion faisant partie du chemin d'intérêt commun n° 90 actuel. La redevance annuelle de la ville de Tourcoing pour frais d'entretien ne sera pas modifiée, la dépense supplémentaire restant à la charge du département.

MARCHES DIVERS

Le Conseil approuve les marchés suivants :

Condition publique : M. Clarisse, pour fourniture de charbon, marché de 1.085 fr ; 40 et 41 fr. la tonne, suivant qualité. — M. Burms-Demay, marché de 2.940 francs pour fournitures de fils d'acier pour le cerclage des balles pressées. — M. Delahousse, de Tourcoing, marché de 1.395 francs pour fourniture de 3 machines devant servir à agrafer les liens en fils d'acier encerclant les balles pressées. — Ces machines sont dues à l'ingénieuse invention de M. Bonte, le directeur du Conditionnement, et remédient au danger que présentaient pour les ouvriers les aspérités des fils de ligatures noués et coupés, mais non agrafés.

— M. Lemaire, pour fourniture de 100.000 bulletins de Conditionnement. Marché de 982 fr. 50.

— M. Louis Ferrer, de Paris, marché de 525 fr. pour achat d'une machine à écrire, d'une marque dont il est le principal vendeur en France.

— Société Auer, marchés de 3.000 fr. et de 800 francs pour diverses fournitures d'appareils d'éclairage.

Le budget communal de 1914

Le rapport du maire

Le Conseil aborde l'examen du budget primitif communal de 1914 que M. le Maire présente dans un rapport dont nous donnons les parties essentielles.

« Les circonstances rendaient particulièrement difficile, dit le rapport du maire, l'élaboration de ce projet de budget ; *et elles expliquent le retard* apporté à son dépôt ».

Le rapporteur fait alors précéder les explications *détaillées* portant sur les articles, de plusieurs considérations générales.

Les difficultés de l'équilibre

— Il est délicat d'établir une balance budgétaire, fait-il remarquer, dans les villes où certaines recettes des plus importantes comme l'octroi, ne sont pas fixes et sont liées à la prospérité des affaires. Il peut arriver des surprises. Exemples : krach de 1900, insuffisance constatée en 1912, à prévoir pour 1913 de plus de 100.000 francs rien que sur l'entrée des matériaux de construction.

Il est encore plus délicat d'établir cette balance quand aux ressources déjà aléatoires, s'ajoutent celles d'exploitations municipales dont le rendement est toujours incertain. Ainsi le rendement du Conditionnement varie avec l'intensité des affaires, celui de l'usine à gaz avec le prix des charbons.

La recherche de l'équilibre devient un problème « *fort complexe* et pour ainsi dire insoluble » quand « les recettes montrent une tendance à ne plus progresser, alors que les dépenses justifiées et incompressibles dans l'intérêt bien entendu de la ville s'accroissent sans cesse ».

« On est donc conduit, déclare M. le maire, à scruter et à adopter tous les moyens de consolider, de stabiliser les recettes trop aléatoires, à envisager la création d'un complément de ressources échappant aux fluctuations économiques et aux écarts qui finiraient par engendrer un déficit auquel des administrateurs consciencieux ne sauraient s'exposer ni se résigner, même momentanément ».

C'est l'annonce de la création de centimes additionnels que le rapport chiffrera à dix dans sa conclusion et que le rapporteur s'efforce alors de justifier.

Le passé

Il fait remarquer en effet que le nombre de centimes additionnels, qui était de 34 1/4 en 1880, n'a pas augmenté depuis lors, et qu'il est inférieur à celui de nombreuses villes du Nord : Cambrai, 44 ; Maubeuge, 96 ; Fourmies, 108 ; Caudry, 128 ; Douai, 54 ; Dunkerque, 111 ; Valenciennes, 50 ; Lille, 51 ; Roubaix, 58.

On objecte, dit le rapport, la taxe nouvelle sur la propriété bâtie, établie en 1909. Mais, répond-il, elle n'a été créée que pour récupérer en partie les ressources dont la loi de 1898 sur les boissons hygiéniques avait privé la ville. Elle a rapporté à l'origine 123.015 fr. 76. En 1912, 132.230 francs et on l'escompte de 134.000 francs en 1914.

Dans un tableau comparatif des recettes qui auraient été effectuées par la ville sur les boissons, sans la loi de 1898, de celles réalisées après cette loi et déduction faite des taxes de remplacement, le rapporteur indique que la ville, en 1912, aurait encore perdu 32.556 francs.

L'utilité des exploitations municipales

M. le maire explique ces résultats financiers par les exploitations municipales :

« Il faut, dit-il, proclamer bien haut que l'exploitation des services monopolisés a singulièrement aidé (à l'administration de la ville), Tourcoing ayant la bonne fortune d'être la ville la plus richement dotée à cet égard.

» Il est gros, le chiffre des revenus que nous en tirons ; *il est appelé à grossir encore grâce* à une gestion avisée et ferme, dont nos concitoyens ne sauraient manquer de nous savoir gré, puisque l'ensemble des services industriels dont nous assumons courageusement la tâche, est une prodigieuse source de richesse pour le présent et l'avenir de la cité ».

Les charges des contribuables

M. le maire fait ensuite allusion à l'étude publiée par M. Pierre Leris, dans le *Journal des Economistes*, qui montrait Tourcoing et Dunkerque tenant le record des impositions pour leurs habitants.

Il s'étonne même qu'on ait reproduit cette constatation et aurait voulu une « rectification spontanée ». Il nous suffit, loyalement et honnêtement, de reproduire la réponse qui vient aujourd'hui dans le rapport du maire, et qui se borne à ceci :

« Les statistiques officielles de 1911 sur lesquelles l'économiste complaisamment cité a étayé ses considérations, établissent seulement deux choses : 1° que le nombre de centimes additionnels, charge imposée aux contribuables par la commune, est de 34 à Tourcoing. (Il est de 168 à Fourmies, 111 à Dunkerque, Douai, 54 ; Maubeuge, 96). 2° Que le total des emprunts est relativement plus élevé à Tourcoing que dans les autres villes, sauf Dunkerque (où la chose s'explique du reste aussi aisément). D'accord, mais en résulte-t-il une charge pour les habitants de Tourcoing ? C'est là toute la question. Il serait *ridicule de la prétendre, alors que ces emprunts* ont servi, en dehors de la partie affectée aux travaux de voirie et à quelques constructions, à créer des exploitations industrielles qui rapportent de gros bénéfices, bien supérieurs aux annuités d'intérêts et d'amortissement qu'ils exigent ».

Pénétrer plus avant dans l'étude de ces questions assez touffues, ajoute aussitôt M. le maire, nous entraînerait trop loin du budget de 1914, que nous devons vous présenter. Qu'il nous suffise de rappeler que présentement la ville de Tourcoing gagne bon an mal an et toutes charges déduites, près de 700.000 francs sur ses exploitations monopolisées, dont les frais d'établissement représentent de nombreux millions. Dans vingt ans, presque tous les emprunts actuels seront amortis et si les bénéfices se maintiennent à peu près au taux actuel, comme on n'en saurait douter, c'est *sensiblement* plus d'un million que la ville tirera de ses exploitations et bien entendu, sans appliquer des tarifs ou sans réclamer des prix supérieurs à ceux des exploitations similaires des autres villes ».

Les lois sociales

Revenant au présent, M. le maire se trouve « malheureusement devant une situation plus embarrassée ».

« L'exécution en 1914, dit-il, des lois de solidarité sociale votées par le Parlement dans le cours de l'année, jointe à l'accroissement continu du coût des lois anciennes telles que celle de 1905 sur l'assistance aux vieillards et aux infirmes, coïncidant avec certaines circonstances défavorables, nous met à bout et nous oblige à aviser ».

L'évaluation de dépenses provenant de ces lois est de : 40.000 francs pour les familles nombreuses ; 9.000 francs pour les femmes en couches (à distribuer entre 200 à 225 femmes).

De plus, chaque année, le contingent de la commune pour l'assistance aux vieillards se trouve accru d'environ 10.000 francs. Le département, en outre, a plus que doublé les secours aux filles-mères et réclame un supplément de participation de 23.000 francs.

IL FAUT 10 CENTIMES ADDITIONNELS

M. le maire, après avoir regretté que le Parlement et le Conseil général « prennent l'habitude de s'abandonner à leurs élans de générosité sans se soucier autant qu'il conviendrait de ménager les communes dont on ne manque aucune occasion de grever les budgets ou de restreindre les sources de revenus ».

Après avoir en outre déploré que le Conditionnement ait subi un « fléchissement », que le rendement de l'usine à gaz « menace d'être inférieur » et que l'octroi a causé en 1913 « une grosse déception », propose donc le vote de cent*imes additionnels.*

« Nous en avons prévu dix, dit-il ; ils produiront une somme totale de 125.468 fr. 60 ».

Le rapport se termine par des explications de détail sur les différents articles du budget, nous aurons l'occasion d'y revenir.

En résumé, le projet de budget se présente avec les totaux suivants :

Recettes ordinaires	6.269.935 86
Recettes extraordinaires ..	566.521 25
Dépenses ordinaires	5.391.933 70
Dépenses extraordinaires..	1.438.844 82
	6.830.778 53
Excédent de recettes	5.678 58

Le rapport de la Commission des finances

Au nom de la Commission des finances, M. le docteur Lagache présente un rapport sur le budget. Après avoir fait l'éloge du maire et du rapport budgétaire, il déclare que la Commission se range complètement à son avis et accepte à l'unanimité les centimes additionnels proposés.

L'accroissement des dépenses

C'est ainsi qu'il montre d'abord l'accroissement continu des dépenses d'assistance.

Alors qu'en 1901, le crédit affecté à l'assistance sous toutes ses formes s'élevait à 595.043 fr., il passait à 607.468 fr. en 1902, 628.880 fr. en 1903, 639.840 fr. en 1904, 657.330 fr. en 1905, 681.330 fr. en 1906, 694.866 fr. en 1911, 905.339 fr. en 1913, et il atteint 994.264 fr. en 1914, soit une augmentation de 400.000 fr. en treize ans.

Il en est de même pour l'instruction publique ; le crédit inscrit au budget en 1901 était de 445.560 fr., il passe à 448.125 fr. en 1902, 511.915 fr. en 1903, 527.590 fr. en 1905, 537.683 fr. *en 1906*, 564.415 fr. *en 1907*, 649.196 fr. en 1913, et atteint enfin 744.151 francs pour 1914, en augmentation de 300.000 *francs depuis 1901.*

Enfin, pour le salaire des employés et ouvriers de la ville, les chiffres sont passés de 850.000 fr. en 1901, à 1.100.000 fr. en 1913.

M. Lagache montre ensuite les augmentations directement constatées dans le budget de 1914, et qui se chiffrent par une somme de 422.960 francs de dépenses ordinaires.

Les lois fiscales

M. Lagache termine son rapport par les considérations générales suivantes :

Il demande « qu'une nouvelle législation fiscale plus équitable fasse supporter par ceux qui possèdent les charges qu'imposent les lois de justice et de solidarité sociale.

Que l'Etat et le département soient plus ménagers des ressources des communes dans les contingents qu'ils exigent d'elles pour l'application de certaines lois. »

M. *Dron remercie* M. Lagache de son rapport. Quant aux vœux émis, au sujet des finances communales, il dit que le Conseil *municipal de Roubaix a émis un vœu du* même genre. Il faudrait, dit-il, que toutes les communes puissent émettre un même vœu. Le *gouvernement comprendrait alors qu'il doit* cesser de tarir les ressources des communes et de leur imposer en même temps des charges.

QUELQUES VŒUX

Puisqu'on est aux vœux, M. Scalbert demande à en déposer, il proteste contre les armements et contre les nouveaux impôts.

M. Cruque demande la plantation de platanes sur la place Thiers et sur la place du Blanc-Seau.

M. Dron répond qu'il ne demande pas mieux. Cela pourra se faire sur la place Thiers, puisque les forains ne veulent plus y aller.

LES OBSERVATIONS DE LA MINORITE

M. Pierpont a la parole pour présenter les observations de la minorité socialiste sur le budget.

Dans votre rapport, M. le maire, dit-il, vous dites que vous ne voulez pas vous tirer des couronnes et c'est ensuite un concert *d'éloges sur votre administration.*

Puis, ce sont des attaques continuelles contre vos adversaires et vous parlez de parti *pris*, de mauvaise foi. Nous nous étonnons qu'un maire se permette de traiter ainsi ses administrés.

Vous avez rappelé ainsi l'article qu'a publié un économiste qui a constaté que Tourcoing, Dunkerque et Grenoble, étaient les villes les plus imposées.

Vous répondez aujourd'hui, et vous citez les centimes additionnels. Mais vous oubliez l'augmentation des droits d'octroi, les taxes de remplacement.

Pour prouver quelque chose, il faudrait que vous montriez le total de ces charges et celui des autres villes que vous citez.

Votre réponse n'est donc pas complète.

— D'autre part, vous parlez de l'accroissement des charges d'assistance ; l'assistance, c'est une diminution de l'indépendance de l'homme. On retourne à l'esclavage antique. Les assistés sont soumis à toutes vos volontés.

— Enfin à propos des services municipaux, nous protestons contre les difficultés mises à la *liberté syndicale* des ouvriers municipaux.

M. Martin. — Il y a une terreur politique qui pèse sur tous les employés municipaux.

M. Dron. — Je ne répondrai à M. Pierpont que ceci, c'est que la démonstration qu'il a *trouvé incomplète* sera complétée.

M. Pierpont. — Vous promettez toujours et ça ne vient jamais. C'est une plaisanterie.

La Discussion des Articles

On passe à la discussion des articles.

LE GAZ

M. le maire demande de ne rien changer aux chiffres du budget malgré l'adoption du rapport sur le gaz. Ces chiffres qui concernent le gaz sont complètement réservés jusqu'au budget supplémentaire.

M. le maire indique que l'éclairage public coûtera 7 à 8.000 francs de plus. La ville versait précédemment au budget de l'usine à gaz, 7 centimes et demi par mètre cube ; elle payera maintenant 8 centimes à la Société.

LA VOIRIE

Pour la voirie, M. le maire indique qu'il étudie en ce moment un projet de réfection complète Pour 1914, il signale que les rues de Roubaix, de Tournai, Nationale et la rue de Paris seront réparées.

M. Destombes demande qu'on tienne la main à *l'éclairage des rues particulières.*

L'OCTROI

Pour l'octroi, M. *Destombes demande* que les préposés aient des tickets imprimés à l'avance pour la perception des taxes dans les tramways, afin d'éviter de fâcheux retards.

M. Lagache signale l'entrée considérable de gibier qui se fait à Tourcoing, la nuit.

M. Pierpont demande, comme l'an dernier, la suppression de la taxe sur le charbon de ménage.

L'HORLOGE DE NOTRE-DAME

M. Destombes réclame la réparation de l'horloge de l'église Notre-Dame.

M. Dron. — Le Conseil vous donne une délégation pour obtenir du doyen la réfection de la flèche, de ses portes et de l'horloge. L'horloge, cependant, ce serait, à la rigueur, notre affaire. On avisera.

M. Destombes réclame le passage de la balayeuse mécanique dans les grandes artères.

M. Pierpont demande quelques augmentations *de traitement.*

M. le maire lui répond que c'est tout à fait impossible avec le budget actuel.

LA SECTION COMMERCIALE DU CONSEIL DES PRUD'HOMMES

M. Martin demande où en est la question de la section commerciale au Conseil des prud'hommes de Tourcoing.

M. Dron répond qu'il n'a reçu aucune information nouvelle à ce sujet.

LE REGIME DES RETRAITES DES EMPLOYES MUNICIPAUX

M. Destombes demande l'application stricte du régime des retraites dans l'octroi.

M. le Maire déclare qu'on ne peut désorganiser tout le service en mettant hors service une douzaine d'employés à la fois. L'application sera échelonnée. M. le Maire s'étonne, d'ailleurs, qu'il y ait des mécontents après les sacrifices faits par la ville pour ses employés.

M. Pierpont. — Mais c'est l'Administration elle-même qui a proposé le régime des retraites dont nous réclamons l'application.

M. Destombes. — Je crains énormément les *précédents.*

M. le Maire. — Ce n'est pas un précédent. C'est une mesure transitoire.

M. Destombes demande que M. Dron consente à recevoir une délégation.

M. Dron. — Non, je ne la recevrai pas. Au lendemain du vote du statut, on m'a déjà demandé la même chose pour me présenter de nouvelles revendications. C'est à désespérer de les contenter.

LE CONDITIONNEMENT

M. Martin demande s'il n'y a pas eu un nouvel emploi de créé au Conditionnement.

M. Dron. — C'est l' « évangile hebdomadaire » que vous nous servez.

M. Martin. — C'est une explication que je vous demande.

M. Dron. — La *commission* a en effet jugé nécessaire d'avoir un employé pour visiter la clientèle, comme à Roubaix.

M. Martin. — Je le savais, mais je voulais vous le faire dire. Voilà un emploi de créé et personne n'en savait rien.

LE THEATRE

M. Martin demande que le maire établisse un relevé exact de tout ce qui est dépensé pour le théâtre.

LES POSTES

M. Darras demande que les 150 francs accordés par la ville aux employés des postes soient donnés aussi aux receveuses auxiliaires.

M. le maire regrette, mais estime que c'est à l'Etat à faire le nécessaire.

LE VOTE DU BUDGET

M. le maire met aux voix l'ensemble du budget.

Celui-ci est voté par la majorité.

La minorité vote contre.

Le huis clos est ensuite prononcé à une heure et demie du matin.

Autour de la Séance

Au sortir d'une longue séance, qui a duré jusque ce matin, dimanche, à une heure et demie du matin, nous ne pouvons que souligner en quelques mots l'importance de la réunion.

Le Conseil a, en effet, pris deux grosses résolutions : il a, pour boucler le budget de 1914, voté dix centimes additionnels nouveaux, et, surtout, il a adopté la cession de la gestion de l'Usine municipale de gaz à une Société industrielle.

Les centimes nouveaux étaient attendus. On les a naturellement justifiés par l'augmentation des dépenses de toutes sortes et spécialement de celles de l'assistance.

Evidemment, ces dernières ont contribué pour une large part à alourdir le budget, mais celui-ci a été congestionné aussi par d'autres charges, dont certaines auraient pu être évitées.

Quoi qu'il en soit, dans l'état actuel de gêne des finances municipales, l'Administration n'avait pas d'autres moyens immédiats de sortir d'*embarras que de demander cette* imposition nouvelle. A coup sûr, elle est désagréable, surtout parce qu'elle va s'ajouter, *comme nous l'avons déjà dit*, aux six centimes nouveaux du département et aux impôts d'Etat, mais, enfin, il faut s'y résigner. Il n'y a d'ailleurs pas moyen de faire autrement.

Consolons-nous un peu en pensant que toutes les mères indigentes auront maintenant des secours au moment de leurs couches, et que toutes les familles nombreuses auront droit à leur part de ces centimes nouveaux.

Si les centimes étaient attendus, la transformation de l'Usine municipale de gaz ne l'était, certes, pas.

En voilà, en effet, une affaire ! Quoi ! C'est dans la ville où presque tous les services publics sont, par principe, municipalisés, où le maire « proclame bien haut » que c'est grâce aux ressources tirées de ces exploitations, qu'il a pu réaliser toutes ses œuvres, où, de plus, l'Usine à gaz a toujours passé pour donner de gros revenus, que, tout-à-coup, sans aucune préparation de l'opinion publique, on annonce la cession de la gestion à une Société industrielle !

On comprend la stupéfaction des conseillers.

Quels déboires peut bien cacher une telle résolution ?

On fait valoir que la cession est avantageuse. Elle l'est, certes, pour les consommateurs, qui auront le gaz à 0 fr. 15, au lieu de le payer 17 centimes.

Mais l'est-elle tant que cela pour la Ville ? Car enfin la Compagnie locataire va jouir, pour 500.000 francs, d'une installation qui vaut de nombreux millions, et pour laquelle la Ville va continuer à payer les intérêts d'importants emprunts.

L'Administration municipale y trouvera son compte, car elle se débarrasse ainsi de gros soucis et de gros ennuis dont la grève de 1911 fut un des principaux.

Quel coup, en tous cas, pour le principe du municipalisme.

Il n'a pas de chance en France, décidément. Voilà, en effet, une usine qui était citée comme un exemple prospère de ce mode d'exploitation, et dont la prospérité se trouve compromise !

Et on vient invoquer les facilités plus grandes de l'exploitation industrielle, la stabilité plus rassurante d'une redevance forfaitaire !

Quel revirement !

Quelle justification aussi de toutes les critiques qui ont été faites à l'administration de M. Dron.

Celui-ci les a souvent dédaignées. Il commence, par des résolutions comme celle-ci, à reconnaître qu'elles étaient vraiment sérieuses.

C'est tant mieux.

FÉLIX D...

Faits Divers

Paquebot français échoué

Marseille, 27 décembre. — Le paquebot *Le Marc Fraissinet* s'est échoué ce matin dans la mer de Marmara.

UN INDIVIDU BLESSE SEPT PERSONNES A COUPS DE POIGNARD ET SE SUICIDE.

Berlin, 27 décembre. — A Oberstenfeld, un nommé Kinmerlen, a blessé sept personnes à coups de poignard. Sa femme, son beau-père, son beau-frère, ses deux belles-sœurs et deux voisins et s'est ensuite brûlé la cervelle.

GRAND INCENDIE A NANCY

Un million de dégâts

Nancy, 27 *décembre*. — Deux immenses chantiers de charpente mesurant 15.000 mètres carrés, ont été détruits par un incendie. Les dégâts semblent devoir atteindre un million.

ELECTRO-AIMANTS

Nous vous avons déjà dit mot des électro-aimants utilisés comme appareils de levage. La puissance en est considérable. Mais ne vont pas sans quelque danger pour le personnel des usines où on a recours à ces services.

Il y a peu de temps, dans un atelier appartenant à une compagnie américaine, survenu de ce fait un extraordinaire accident. Un ouvrier portait une plaque d'acier. Il pénétra par mégarde dans la zone d'attraction d'un électro-aimant, et tout aussitôt voilà une lutte engagée entre la place d'acier attirée par l'aimant et l'ouvrier qui prétend la retenir. Ouvrier et plaque furent emportés vers les hauteurs, celle-ci montant, l'autre suivant.

Ses cris attirèrent l'attention du mécanicien. Il coupa le courant. L'attraction cessa. Mais plaque et ouvrier tombèrent et l'ouvrier fut écrasé.

Mgr QUILLIET
Evêque élu de Limoges

Nous avons annoncé hier, la nomination à l'Evêché de Limoges, devenu vacant par la *mort de Mgr Renouard*, de M. le chanoine Quilliet, professeur à l'Université Catholique de Lille. Ce choix du Souverain Pontife, qui s'est porté sur un prêtre d'une haute intelli-

Mgr QUILLIET

gence, d'un savoir très étendu et d'une grande sûreté de doctrine, honore les Facultés Catholiques de Lille dont Mgr Quilliet était l'un des plus éminents professeurs.

La carrière sacerdotale et professorale de Mgr Quilliet dont nous avons citer les principales étapes, a été brillamment remplie. Ancien élève de l'Université Catholique, M. Quilliet, appelé au professorat l'année de son ordination en 1883, se voyait confier les conférences de logique et les exercices d'argumentation. Avec une soutenance déclarée très remarquable par M. le Doyen de la Faculté de théologie Didot, il se faisait deux ans plus tard, recevoir licencié par cette Faculté. Maître de conférences pour la philosophie scolastique en 1888, M. *Quilliet soutenait brillamment* en 1893, sa thèse de doctorat qui traitait « de l'Origine du pouvoir civil ».

Professeur-suppléant à la chaire de dogmatique spéciale la même année, il était nommé en 1896, chanoine honoraire d'Arras par Mgr Williez.

Doyen de la Faculté de théologie de 1901 à 1905, il était nommé chanoine de Verdun par Mgr Chollet le jour même du sacre du nouvel Evêque.

La charge de son professorat, ses remarquables travaux d'écrivain laissaient encore à son activité et à son zèle le soin de s'employer dans l'apostolat. C'est ainsi que nos concitoyens l'applaudirent souvent aux conférences d'extension universitaire inaugurées à Roubaix en 1896. L'un des premiers aussi, il présenta au grand public l'Ecole des Sciences morales et politiques.

Cette nomenclature des œuvres du nouvel Evêque et des fonctions qu'il a remplies au sein de notre Université fait voir que le vaste Diocèse de Limoges est confié à un théologien éminent qui est en même temps un apôtre zélé.

Dernière Heure

DE NOS CORRESPONDANTS PARTICULIERS & PAR FIL SPÉCIAL

M. Poincaré au banquet
de l'Association des Anciens Elèves de l'Ecole des Hautes-Etudes

Paris, 27 décembre. — Ce soir, a eu lieu au « Palace Hôtel » le dîner annuel de l'Association des Anciens élèves de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales. M. Poincaré assistait ce dîner. Plus de trois cents anciens élèves de l'école se pressaient dans la salle des fêtes de l'hôtel. A la table d'honneur, M. Poincaré avait à sa gauche, l'ambassadeur des Etats-Unis ; M. Paul Delombre, le général Degrain et le colonel Aubert ; à sa droite, le ministre des Travaux publics ; M. Delanney, préfet de la Seine ; le président de la Chambre de commerce de Paris ; M. William Martin, chef du Protocole.

Répondant aux toasts de M. Legrand, président de l'Association, M. Poincaré vanta le double objet de l'Association.

Le Président de la République a terminé son discours en disant : « Vous tenez avant tout à être de bons Français et lorsque la jeunesse de notre pays accepte les nouvelles lois militaires, elle ne fait que s'inspirer de vos exemples et de vos enseignements. »

L'assistance debout, a fait une longue ovation à M. Poincaré.

Le voyage de M. Poincaré dans la Somme ajourné

Paris, 27 décembre. — A raison de la proximité des élections, la visite que le Président de la République devait faire dans la Somme le 18 janvier, est ajournée au mois de juin prochain.

M. CAILLAUX
et ses prébendes financières

Paris, 28 décembre. — On lit dans le « Figaro », sous la signature de M. Calmette :

« Le « Figaro » a eu le grand honneur d'obtenir le résultat qu'il réclamait hier, et que la morale parlementaire exigeait. M. Caillaux a envoyé, dans la matinée, sa double démission de président du Crédit Foncier Egyptien et de président du Crédit Argentin. Dans les bureaux de cette dernière banque, la lettre de démission est arrivée à midi.

» Notre ministre des Finances a déclaré, pendant l'après-midi, à tous ceux qui s'étaient montrés surpris de la révélation du « Figaro », qu'il n'y avait rien d'exact dans notre information, et que sa démission était, depuis longtemps, envoyée à l'un et l'autre établissement. *Nous sommes forcés de maintenir rigoureusement notre précédente observation, et nous sommes, on le voit, très précis, sur l'heure où la détermination de M. Caillaux, si tardivement exécutée, a été communiquée aux intéressés.*

» Il ne reste plus, à M. Caillaux, qu'une démission à donner : celle de ministre des Finances. »

Un scandale à Lorient
CURIEUSES REVELATIONS EN SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lorient, 27 décembre. — Hier, a eu lieu, une séance très mouvementée, au Conseil municipal de Lorient. Le maire, M. Esdelin, appelé à s'expliquer sur de récents incidents qui se sont produits à l'hôpital de Lorient, a fait connaître que la Commission administrative de cet établissement a prononcé le renvoi de la directrice.

D'autre part, un conseiller municipal a donné connaissance de documents écrits, fournis par cette dernière, et dans lesquels elle se défend énergiquement ; mais elle accuse certaines personnes d'avoir fait exécuter, à l'intérieur de l'établissement, sans aucune rétribution, des travaux de lingerie fine, d'une grande valeur.

Un conseiller municipal a proposé de porter l'affaire devant les tribunaux.

Le nouvel incident de Saverne

Strasbourg, 27 décembre. — Voici des détails sur le nouvel incident qui s'est produit à Saverne.

Dans la journée, la population avait accueilli sans aucune manifestation hostile de nombreux officiers du 99e qui étaient venus passer à Saverne, le lendemain de la fête de Noël.

On avait reconnu parmi eux, le lieutenant Schat, qui se promenait en civil dans les rues de la ville. Dix heures venaient de sonner quand tout à coup, sur la place du Château, on entendit deux coups de feu ; c'était, affirme-t-on, un inconnu qui venait de tirer deux coups de revolver, sur l'un des hommes du poste. L'homme ne fut pas atteint, mais il paraît que sur les murs du château, les traces des balles ont été retrouvées ; les balles elles-mêmes ont disparu et des officiers affirment avoir vu un inconnu se sauver dans la direction de la gare.

Il résulte de l'enquête minutieuse qui a été *ouverte qu'il n'y a pas lieu de croire à un* attentat. Il semble qu'il s'agisse d'une plaisanterie, qui aurait eu pour but de mystifier la garde.

Atterrissage mouvementé d'un ballon français en Allemagne

Berlin, 27 décembre. — Un ballon français parti hier à minuit de Paris, avec trois passagers, dont une dame, a atterri, à midi, dans une forêt près de Hanovre, au milieu d'une tempête de neige. Le ballon a été détruit par les arbres ; les passagers sont saufs.

LA QUESTION DE L'ALBANIE
LA REPONSE DE LA TRIPLICE

Rome, 27 décembre. — *Le correspondant* de la « Tribuna » à Londres, lui télégraphie que les puissances de la Triplice, ont répondu à la proposition anglaise relative à l'Albanie, mais en excluant toute connexion entre la question de l'Albanie et celle des îles de la *mer Egée.*

LES GRÈVES
LA GRÈVE DES DOCKERS DU HAVRE EST TERMINÉE

Le Havre, 27 décembre. — La grève des dockers est en principe terminée.

Les grévistes déclarent que le travail sera repris lundi, à la condition expresse, qu'aucune représaille ne sera exercée contre aucun de leurs camarades ayant suivi le mouvement, quel que soit l'emploi qu'il occupait avant la grève.

LES JOURNAUX DE PARIS de dimanche matin

Paris, dimanche, 28 décembre.

LE NOUVEAU GROUPEMENT POLITIQUE

De M. Clémenceau, dans l'Homme Libre :

« Le nouveau groupe va faire des conférences, en province, pour développer la politique, où *chacun à sa place* dans la République aérée. Tous ceux qui voudraient soutenir que la République doit être inhabitable, et que chacun doit être à la place d'autrui, sont priés de s'inscrire pour les grands débats qui viendront. Où s'inscrire ? Je l'ignore ! Peut-être trouvera-t-on des Palais nationaux pour les recevoir.

» Il y a tout lieu de croire que ces habitations sont aérées, à leur convenance : c'est sans doute à quoi songeait l'un des 71, qui, rencontrant un de mes amis, lui dit confidentiellement : Vous savez : nous n'avons pas voulu les renverser trop tôt, mais nous les culbuterons, le 25 janvier ; c'est résolu ! *Les...* ce doit être MM. Doumergue et Cie. Le 25 janvier, nous apprendrons donc, ce que les 71 ont voulu faire, et comment la gloire leur sera réservé d'inaugurer, à coups de couteau, l'ère de la Pacification. »

De la *Petite République :*

« Un grand parti se constitue qui ne réclamera, pour l'élaboration de son programme, ni les suggestions de M. de Mun, ni les conseils de M. Jaurès. Il lui suffira, pour répondre aux aspirations de l'immense *majorité des citoyens de ce* pays, de rester dans les traditions républicaines, et de se tenir également à l'écart de toute surenchère démagogique, et de toute tentative de retour. »

De M. Latapie dans la *République Française :*

« Bien des fois déjà, nous avons assisté à des controverses entre les parties comprises sur ce sujet : faut-il admettre les progressistes ? Permettez : les progressistes n'ont pas à demander pour être admis ; ils sont ce qu'ils sont. Ils n'ont besoin de la permission de personne, pour soutenir qui leur plaît, et ils se déterminent, non sur des invitations, mais sur des programmes. »

Nouvelles Régionales

GRAVE INCENDIE à Saint-Maurice-lez-Lille

Un incendie très violent, et qui occasionna une terrible panique s'est déclaré, samedi soir, vers 9 heures moins le quart, à Saint-Maurice-lez-Lille, rue du Faubourg-de-Roubaix, numéro 239.

L'immeuble sinistré est habité par M. Liévin Bailleul et il est la propriété de M. Grimard, à La Madeleine-lez-Lille. Les ateliers où l'on fabriquait les pianos automatiques, ont été la proie des flammes, ainsi que les machines et le bois qu'ils contenaient. Les dégâts se montent à 50.000 francs environ.

CONTRE LE TANGO

Mgr Chollet, archevêque de Cambrai, dans une note publiée dans la « Semaine Religieuse », du diocèse, de Verdun, dont il est encore administrateur, invite les familles chrétiennes à s'interdire de prendre part à la pratique de la nouvelle danse, et de lui ouvrir leurs salons. Le Prélat considère cette danse comme un des plus puissants dissolvants de la moralité française.

JUBILE SACERDOTAL. — La paroisse de Santes (Saint-Pierre) a célébré dignement le 25e anniversaire de l'ordination sacerdotale de son curé, M. l'abbé Jean Six. Aux vêpres, un sermon de circonstance a été prononcé par M. le chanoine Locomté, vicaire général, et cousin du titulaire.

UNE FILLETTE BRULÉE VIVE A LOOS-EN-GOHELLE. — Suzanne Sauvage, 8 ans, s'étant amusée près du poêle, mit le feu à ses vêtements. Grièvement brûlée, elle expira au milieu d'atroces souffrances.

TERRIBLE ACCIDENT A ISBERGUES. — Dans un terrain vague où l'on avait déversé une fosse de « crasse », provenant d'une usine, deux ouvriers se couchèrent. Soudain, une violente explosion se fit entendre. Les deux ouvriers furent atteints. L'un d'eux, Henri Pardieux, 50 ans, est mort carbonisé ; l'autre, Célestin Cuvelier, 59 ans, est dans un état désespéré.

Cardiff, 27 décembre. — Le championnat de boxe d'Europe des poids coqs a été disputé ce soir. Il s'est terminé par la victoire du boxeur français Ledoux. Son adversaire, le boxeur gallois Penyon a renoncé à la lutte à la septième reprise. Il avait, disait-il, la paupière gauche fendue, ce qui l'empêchait de voir.

COTONS AMÉRICAINS

New-York, 27 décembre.

COURS DE CLOTURE

TERME	NEW-YORK Ce jour	NEW-YORK Précéd.	NEW-ORLÉANS Ce jour	NEW-ORLÉANS Précéd.
DÉCEMBRE 1913	12.19	12.07	12.38	12.12
JANVIER.. 1914	12.05	11.92	12.38	12.16
FÉVRIER.....	12.10	11.97	12.43